

La conduite automobile est de plus en plus sûre – en voici les raisons

Aucun mort sur les routes de Suisse – nous nous sommes largement approchés de cet objectif. Le nombre de morts sur les routes a fortement diminué ces dernières décennies. En 1970, 33 personnes perdaient encore la vie chaque semaine dans des accidents de la route. Aujourd'hui, il n'y en a plus que 4. Voici les principales raisons de cette sécurité accrue:



La voiture aide à diriger Divers systèmes techniques empêchent de nos jours que des accidents ne se produisent: ils aident lors du freinage, maintiennent les distances de sécurité, contrebraquent en cas de risque de dérapage ou avertissent de la présence de verglas. Et ce n'est pas tout. Des ingénieurs inventifs travaillent sur des solutions qui permettront aux voitures du futur de communiquer entre elles et de pouvoir ainsi s'avertir réciproquement: par exemple avant le lieu d'un accident non sécurisé.

«Attendez-vous à ce que les autres fassent des erreurs»

Et vous pouvez le faire vous aussi Tant que votre voiture ne conduira pas complètement seule, c'est vous qui resterez l'élément déterminant pour plus de sécurité: ne conduisez que quand vous êtes en forme, éveillé et attentif. Sur les longs trajets, faites suffisamment de pauses. Attendez-vous toujours à ce que les autres usagers de la route fassent une erreur et conduisez de sorte à pouvoir réagir en toute circonstance: même si un conducteur vous double sur l'autoroute par la droite, si une voiture devant vous tourne à gauche sans mettre son clignotant ou si un enfant surgit soudain au milieu de la rue.



Mon conseil d'expert: récompenser la conduite sûre

Avec Zurich Assurance auto, votre véhicule est complètement protégé: au bout de trois ans sans sinistres, vous obtenez automatiquement une réduction de 500 francs suisses de la franchise. Au bout de trois autres années sans sinistres, la franchise est encore réduite de 500 francs suisses.

Vous souhaitez en savoir plus? Contactez-nous sur 0800 33 88 33. Ou visitez notre site Internet zurich.ch/fr/partenaire/login.

Votre code d'accès: **cmYuq2Wr**

Prévoyance professionnelle S'informer en temps utile



Iwan Lanz
Publica

«Où puis-je trouver des informations sur ma future rente de vieillesse?»

Tous les assuré-e-s de Publica reçoivent des informations sur leur future rente de vieillesse à l'occasion du certificat de prévoyance personnel annuel. La rente de vieillesse effective à une date ultérieure devrait certes différer de ces valeurs, car le taux d'intérêt et l'évolution du salaire sont notamment impossibles à prédire. Mais en tant que valeurs de référence, les informations sur le certificat de prévoyance personnel sont certainement suffisantes jusqu'à la date à laquelle des plans concrets concernant le départ imminent à la retraite seront disponibles.

A partir de cette date, des calculs concrets pourront être demandés auprès du contact personnel chez Publica, notamment aussi la combinaison avec un versement (partiel) de capital et une rente transitoire éventuelle. Les deux points suivants méritent d'être considérés à propos du versement de capital:

- Le délai d'annonce pour un versement de capital est de 3 mois jusqu'à concurrence de 50% et d'un an pour un versement de capital de 51% à 100% de l'avoir de vieillesse personnel disponible. De plus, les assurés mariés et même les assurés en partenariat enregistré doivent solliciter l'approbation écrite du conjoint / partenaire. Une signature authentifiée, par exemple devant un notaire, mais aussi sur rendez-vous dans les locaux de Publica, est requise à cet effet.
- Important: dans le cas d'un versement (partiel) de capital, les rachats dans le deuxième pilier trois ans avant le début de la rente ne font souvent pas sens, car l'avantage fiscal acquis à la date du rachat est taxé a posteriori lors du départ à la retraite.

Vous trouverez votre interlocuteur pour les calculs sur publica.ch à la rubrique *Votre prévoyance/Caisse de prévoyance/Votre interlocuteur* ou sur votre certificat de prévoyance personnel.

Vous avez en outre la possibilité d'effectuer vous-même les calculs correspondants sur publica.ch à la rubrique *Simulateurs de calcul*. Vous trouverez les informations requises pour la simulation sur votre certificat de prévoyance personnel.